

PLAN D' ACTIONS RADIUM DE L' OFFICE FEDERAL DE LA SANTE PUBLIQUE

Martha PALACIOS, Emanuel CHRISTEN, Gennaro DI TOMMASO, Sybille ESTIER, Thomas FLURY, Claudio STALDER, Daniel STORCH, Sébastien BAECHLER

OFFICE FEDERAL DE LA SANTE PUBLIQUE

3003, Berne (Suisse)

martha.palacios@bag.admin.ch

Le Plan d'action radium 2015-2023, mené par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en collaboration avec la Suva et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), visait à régler le problème des héritages radiologiques liés à l'application de peinture luminescente au radium dans l'industrie horlogère jusque dans les années 1960.

Les recherches historiques ont permis d'identifier près de 1100 biens-fonds dans lesquels de la peinture au radium était manipulée, p.ex. dans le cadre de travail à domicile. Parmi les 1093 biens-fonds examinés, 163 ont révélé des contaminations au radium impliquant un dépassement du niveau de référence fixé à 1 millisievert par an pour les occupants (dans 93 locaux intérieurs et 109 jardins). Tous les biens-fonds contaminés ont pu être assainis à deux exceptions près : il s'agit d'une part du refus d'un propriétaire et d'autre part de l'assainissement d'un site industriel fortement contaminé au radium et aux produits chimiques, dont la complexité nécessite un projet dédié en dehors du plan d'action. Les travaux de décontamination ont été mis en œuvre par des entreprises spécialisées sur mandat de l'OFSP. La présence de pollutions mixtes (radiologique et chimique) a été constatée dans près de 20% des jardins à assainir. Environ 4600 mètres cube de déchets d'assainissement faiblement contaminés ont pu être éliminés de façon contrôlée en décharge ou en usine d'incinération conformément à la législation. De plus, un volume de 7 mètres cube de déchets radioactifs a dû être acheminé au Dépôt intermédiaire fédéral en vue d'un stockage définitif en profondeur. Enfin, l'OFSP a récemment lancé une campagne de décontamination par sablage des déchets métalliques récoltés dans le cadre du plan d'action, p.ex. des conduites des eaux usées contaminées durant la période d'utilisation du radium.

Dans le cadre du plan d'action, plus de 250 anciennes décharges nécessitant des mesures de radioprotection lors de futurs travaux d'excavation ont été identifiées en collaboration avec les cantons concernés. L'OFSP élabore actuellement une directive pour concrétiser la mise en œuvre à long terme de ces mesures, visant à protéger les travailleurs et l'environnement.

Les travaux du plan d'action se sont achevés au 31 décembre 2023, permettant ainsi la maîtrise des héritages au radium de l'industrie horlogère suisse. L'OFSP soumettra un rapport final au Conseil fédéral d'ici fin 2024, basé notamment sur des évaluations externes actuellement en cours.